

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2493

16 septembre 2014

SOMMAIRE

Ayibobo	119664	Daripod Holding S.à r.l.	119640
Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l. ..	119623	Dayco Holdings S.C.S.	119627
BGV III Feeder 3 SICAV-FIS	119625	Decal International Holding S.A.	119664
Cabinet Vétérinaire Gindt-Bourdeau s.à r.l.	119622	Den Mobilen Handwierker s.à r.l.	119625
Cable GP S.à r.l.	119618	Dolomiti Pe Wb S.à r.l.	119640
Capital Dynamics S.C.A.	119620	Edmund Propco S.à r.l.	119626
Capsugel S.A.	119619	Element Six Technologies S.à r.l.	119626
Careland Luxco 2 S.à r.l.	119618	Emmedue S.A., SPF	119623
Castle 47 S.à r.l.	119622	Ewart X s.à r.l.	119656
Century S.à r.l.	119620	Finance Solution Group S.A.	119629
CETP II Foundry Finance S.à r.l.	119624	Financière d'Investissement Privée	119628
CETP II Foundry S.à r.l.	119627	Forst Invest	119628
Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	119620	FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l.	119628
Citrus Invest S.A.	119619	GCB S.A.	119629
CK - Sport Center S.A.	119622	Genimo S.A.	119628
Clearview One	119625	GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A.	119629
Coding Management S.A.	119622	Grandier S.A.	119629
COIFFURE WEIS-WELTER S.à r.l. uniper- sonnelle	119624	Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.	119621
Compagnie Benjamin de Rothschild Op- portunities	119626	Lopesan S.à r.l.	119621
Comptoir Confort S.A.	119618	Lorito L. Holdings S.à r.l.	119621
Concept Kiosk S.à r.l.	119624	Lux Commodities S.A.	119620
Concept Kiosk S.à r.l.	119626	LuxKa S.à r.l.	119621
Concept Kiosk S.à r.l.	119626	Passos	119624
CORPUS SIREO Investment Residential No. 22 S.à r.l.	119630	Private Equity Group S.A.	119623
CO.X Holding S.A.	119619	Proxima Investissement	119625
CS Energy SICAV-SIF	119640	Westfield Milan S.à r.l.	119627
C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SI- CAV-SIF	119618	Xlence S.à r.l.	119631

Careland Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099768/9.

(140119576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Cable GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 160.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099762/10.

(140119173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 117.979.

EXTRAIT

Personne(s) chargé(es) du contrôle des comptes:

Par résolutions signées en date du 10 juin 2014, les actionnaires ont décidé de nommer KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréée avec siège social 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, jusqu'à la date finale de l'existence de ce fond, avant la mise en liquidation, au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014102032/15.

(140123406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Comptoir Confort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 26A, rue du Schlammestee.
R.C.S. Luxembourg B 138.569.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} juillet 2014

L'Assemblée décide de révoquer Madame Maria de Fatima Amado Figueiredo, née le 19 juin 1969 à Figueira Da Poz (Portugal), demeurant à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch, de sa fonction d'administrateur unique.

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} juillet 2014, de nommer à la fonction d'Administrateur unique:

Monsieur Paulo Antonio GONCALVES TEIXEIRA, gérant de société, né le 22 février 1975, à Alfarela de Jales Vila ouca de Aguiar (Portugal), demeurant à L-5740 FILSDORF, 12 Draikantongsstrooss;

L'Administrateur unique a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COMPTOIR CONFORT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014102022/20.

(140123660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Citrus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 142.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099802/9.

(140119483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Capsugel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 181.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099766/10.

(140119319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

CO.X Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 92.365.

Extrait du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 11 juillet 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Le conseil d'administration décide de nommer comme Président du conseil d'administration Monsieur Claude ZIMMER, résidant réside professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de trois administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT
- Monsieur Xavier GENOUD
- Monsieur Marc THEISEN

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer trois administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, administrateur, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg.

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de renouveler le mandat d'administrateur et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 (Luxembourg), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

- ZIMMER & PARTNERS S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014102018/35.

(140123806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Century S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2014.
TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014099775/12.

(140119479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014099776/12.

(140119959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Capital Dynamics S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 145.913.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 30 juin 2014:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprise agréé de la Société a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 30 juin 2013.

Référence de publication: 2014099764/13.

(140119978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Lux Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 52.362.

Bei Gelegenheit der Gesellschafterversammlung vom 3. Juni 2014, wird G.T. Fiduciaires S.A., eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B121820, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, zum neuen Kommissar der Lux Commodities S.A. ernannt, das Mandat endet im Jahre 2019.

G.T. Fiduciaires S.A. ersetzt den ausscheidenden Kommissar Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.

Der Familienname von Frau Lengoc Kasperzyk-Nguyen, Verwaltungsratsmitglied und Delegierte des Verwaltungsrates, ist durch eine Namensänderung in Kasperzyk geändert worden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Juli 2014.
G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014101328/17.

(140120911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Lopesan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 159.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101290/9.

(140120061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Lorito L. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.387.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2504 du 9 octobre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lorito L. Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014101291/14.

(140119980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

LuxKa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 222.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 178.561.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2096 du 28 août 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxKa S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014101297/15.

(140120465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.757.

Gesellschafterbeschluss der Firma Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir am 10.07.2014 zu einer Versammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Frau Jasmin Müller, Neustraße 28, D-54309 Newel, wird mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

2. Die Firma Lloyd International Real Estate GmbH, St. Johanner Straße 41-43, D-66111 Saarbrücken, wird mit sofortiger Wirkung als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Luxembourg, den 10. Juli 2014.

Référence de publication: 2014101289/16.

(140120828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

CK - Sport Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 18.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099804/9.

(140118823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Cabinet Vétérinaire Gindt-Bourdeau s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 177, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABINET VETERINAIRE GINDT-BOURDEAU s.à r.l.

Référence de publication: 2014099787/10.

(140118765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Coding Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 178.329.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014099811/10.

(140119049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Castle 47 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.338.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 juillet 2014:

- Ancienne situation associée:

BSREP International I(A) Holdings L.P.:	12.500 parts sociales ordinaires
	1.000 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Gazeley Limited, une «limited company», ayant son siège au 16 Palace Street, Cardinal Place, SW1E 5JQ Londres (Royaume-Uni), enregistrée sous le numéro 2322154 auprès de «Companies House» de Royaume-Uni.	12.500 parts sociales ordinaires 1.000 parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable
Total	<u>13.500</u>

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Castle 47 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014101952/25.

(140122985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.531.802,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.789.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 avril 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que Monsieur David CATALA et Madame Sophie PERRIN-JANET, gérants de classe B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014101898/17.

(140123611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Private Equity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 84.023.

Décision unanime de l'assemblée générale de la société tenue en session extraordinaire à brève échéance au siège social le 15 juillet 2014 à 12 heures (midi)

L'assemblée générale PREND ACTE de la démission du commissaire-aux-comptes, Fiduciaire CABEXCO S.A.R.L., qui est désormais au 2, Rue d'Arlon, L- 8399 WINDHOF- KOERICH et NOMME en son remplacement:

Madame Sylvaine AUBARD, née le 23/08/1973 à Sarcelles, France, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg comme nouveau commissaire-aux-comptes.

Madame Aubard terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Sabine PERRIER

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014102505/18.

(140123034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Emmedue S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 44.739.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2014 à 15 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE, Monsieur Joseph WINANDY et de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

- L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Copie Conforme

JALYNE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014099896/19.

(140119188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

COIFFURE WEIS-WELTER S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099816/10.

(140119221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Concept Kiosk S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3925 Mondercange, 23, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 163.655.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099819/10.

(140118805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

CETP II Foundry Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.887.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

CETP II Foundry Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014099795/12.

(140119662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Passos, Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 369, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.401.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19/03/2014

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Madame Josilane DOS PASSOS, demeurant à L-1941 Luxembourg, 487, route de Longwy, est nommée en tant qu'Administrateur, type A.

Madame DOS PASSOS WOLF Jucélia, née le 22/10/1986 à IMBITUBA (BRESIL), serveuse, demeurant à L-1941 Luxembourg, 487, route de Longwy, est nommée en tant qu'Administrateur, type B.

Monsieur DOS PASSOS WOLF Andre Fancisco, né le 15/09/1990 à IMBITUBA (BRESIL), barman, demeurant à L-1941 Luxembourg, 487, route de Longwy, est nommée en tant qu'Administrateur, type B

Madame Josilane DOS PASSOS, est nommé entant qu'Administrateur-délégué

La société est engagée par la signature conjointe de l'administrateur de type A ensemble avec un administrateur de type B. Pour tous ce qui est de la gestion journalière la société est engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué

Leurs mandants viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2019
Luxembourg, le 19/03/2014.

Référence de publication: 2014102486/22.

(140123113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Clearview One, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 168.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099805/9.

(140118888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Den Mobilen Handwierker s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 184.545.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 24.06.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2014099841/11.

(140118724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

BGV III Feeder 3 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BGV III Feeder 3 SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S.à Ll.

Référence de publication: 2014099731/12.

(140118895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Proxima Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.560.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 juillet 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

ADMINISTRATEUR DE CATEGORIE A

- Madame Monique AYACHE, directrice de sociétés, demeurant au 68, rue de Vaugirard, F -75006 Paris, Président;

ADMINISTRATEUR DE CATEGORIE B

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de un an, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102507/22.

(140122803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Concept Kiosk S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3925 Mondercange, 23, rue des Fleurs.
R.C.S. Luxembourg B 163.655.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099820/10.

(140118806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Concept Kiosk S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3925 Mondercange, 23, rue des Fleurs.
R.C.S. Luxembourg B 163.655.

Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099821/10.

(140118807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Edmund Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2014.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2014099878/11.

(140119158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 99.628.

Le bilan consolidé de la société De Beers au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099880/11.

(140118820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Compagnie Benjamin de Rothschild Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 152.845.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099817/12.

(140119645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

CETP II Foundry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.566.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

CETP II Foundry S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014099796/12.

(140119663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Dayco Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.331.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Dayco Holdings S.C.S.

Dayco Holdings, LLC

Edward R. Steele

Référence de publication: 2014099839/13.

(140119166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Westfield Milan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.922.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Elliot Rusanow résidant professionnellement au 85 Castlereagh Street, Sydney, NSW 2000, Australie, né le 27 février 1974 à Paddington, Australie en qualité de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée (en remplacement de Peter Kenneth Allen, démissionnaire).

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 9 juillet 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Frits Carlsen, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark en qualité de gérant avec effet au 9 juillet 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Mme Deniz Erkus, démissionnaire).

- Nomination de M. Yves Cheret, résidant au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg, né le 1 mai 1966 à Eupen, Belgique en qualité de gérant avec effet au 9 juillet 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Ian Kent, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme il suit:

- M. Elliot Rusanow, Gérant

- M. Frits Carlsen, Gérant

- M. Yves Cheret, Gérant Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101748/26.

(140120953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Forst Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 161.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102126/10.

(140123827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Financière d'Investissement Privée, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.075.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102141/11.

(140123343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.091.

First Investors Holding S.à r.l. mit Firmensitz 6d route de Treves, L - 2633 Senningerberg, hat zum 19. Februar 2014 Ihre 1.260 Anteile an der Gesellschaft Freo Schimmelpfeng Grundinvest an die Gesellschaft Freo Group S.à r.l. mit Firmensitz in der 6d route de Trèves, L -2633 Senningerberg verkauft.

Référence de publication: 2014102149/11.

(140123080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Genimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 147.547.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 10 juin 2014 à 11h00**Décisions:*

1. Renouveler les mandats des administrateurs:

- Emmanuel Lebeau, ayant son adresse au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Olivier Granboulan, ayant son adresse au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Jean-Michel Marq, ayant son adresse au 5, rue du Parc, L-8301 Strassen,

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les Comptes Annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

2. Renouveler le Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT, ayant son adresse 1A, Romescht, Résidence les Ce-risiers n°2, L-7364 Bofferdange, dûment enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 213.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les Comptes Annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2014102169/22.

(140122780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

GCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102167/9.

(140122618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Grandier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 176.204.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014102180/11.

(140123298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Finance Solution Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.293.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société FINANCE SOLUTION GROUP S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-132293 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FINANCE SOLUTION GROUP S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014102138/14.

(140123409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 106.152.767,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.851.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 26 mai 2014 à 17h30

Décisions:

1. Renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Emmanuel LEBEAU, ayant son adresse à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg,

- Maître Guy FABRE, ayant son adresse à 88bis, rue de la part dieu, F-69003 Lyon,

2. Nommer comme membre du Conseil de Surveillance:

- Maître Adrien FABRE, ayant son adresse à 88bis, rue de la part dieu, F-69003 Lyon,

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014;

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures

Le Président / Secrétaire

Référence de publication: 2014102170/20.

(140122787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.920.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dreißigsten Tag des Monats Juni.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) CORPUS SIREO Investment Residential Holding GmbH & Co. KG, eine nach deutschem Recht bestehende Kommanditgesellschaft mit Gesellschaftssitz in 186, Aachener Straße, D-50931 Köln, Deutschland und im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRA 26442 eingetragen durch den Gesellschafter 2 in seiner Eigenschaft als Komplementär handelnd (hiernach "Gesellschafter 1")

und

2) CORPUS SIREO Investment Residential GmbH, eine nach deutschem Recht bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 186, Aachener Straße, D-50931 Köln, Deutschland und im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 66701 eingetragen (hiernach "Gesellschafter 2" und gemeinsam mit dem Gesellschafter 1 als die "Gesellschafter" bezeichnet).

Die Gesellschafter werden infolge privatschriftlicher Vollmachten durch Herrn Peter F. Bonert, Rechtsanwalt, mit professioneller Anschrift in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, vertreten.

Die besagten Vollmachten werden, nachdem sie durch den Bevollmächtigten und die Notarin paraphiert und gegenzeichnet worden sind, dieser Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

Die erschienenen Parteien erklären hiermit, dass sie die alleinigen Gesellschafter von CORPUS SIREO Investment Residential No. 22 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (Société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 4a, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Luxemburger Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 131.920 (die "Gesellschaft"), sind und das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft halten. Die Gesellschaft wurde am 16. August 2007 durch notarielle Urkunde der Notarin Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet, was im Luxemburger Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés) Nummer 2402 vom 24. Oktober 2007 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 30. Dezember 2013 durch notarielle Urkunde derselben Notarin verändert und im Luxemburger Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés) Nummer 939 am 11. April 2014 veröffentlicht.

Die ordnungsgemäß vertretenen Parteien erklären, von den zu beschließenden Punkten entsprechend der Tagesordnung Kenntnis zu haben.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1) Neueinteilung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals durch Abänderung und Reduzierung des Nennwerts eines Gesellschaftsanteils von derzeit fünf Hundert Euro (EUR 500,-) auf einen Euro Cent (EUR 0,01), mit der Folge, dass das Gesellschaftskapital, das derzeit aus fünfundzwanzig (25) Gesellschaftsanteilen besteht, auf eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro Cent (EUR 0,01) aufgeteilt wird und dass daraufhin der Gesellschafter 1 eine Million einhundertfünfzigtausend (1.150.000) Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter 2 ein hunderttausend (100.000) Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Euro Cent (EUR 0,01) hält;

2) Änderung der Satzung der Gesellschaft, um den unter Punkt 1 verabschiedeten Beschluss darin widerzuspiegeln;

3) Verschiedenes.

Die wirksam vertretenen Parteien haben die unterzeichnende Notarin gebeten, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das ausgegebene Gesellschaftskapital neu einzuteilen, indem der Nennwert eines Gesellschaftsanteils von derzeit fünfhundert Euro (EUR 500,-) auf einen Nennwert eines Gesellschaftsanteils von einem Euro Cent (EUR 0,01) abgeändert und reduziert wird, mit der Folge, dass das Gesellschaftskapital, das derzeit aus fünfundzwanzig (25) Gesellschaftsanteilen besteht, auf eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro Cent (EUR 0,01) aufgeteilt wird und dass daraufhin der Gesellschafter 1 eine Million einhundertfünfzigtausend (1.150.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro Cent (EUR 0,01) und der Gesellschafter 2 einhunderttausend (100.000) Gesellschaftsanteile hält.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Satzung der Gesellschaft zu ändern, um den ersten Beschluss dieser Urkunde darin widerzuspiegeln.

Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft hat demzufolge folgenden Wortlaut:

" **5.1.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist in eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro Cent (EUR 0,01) aufgeteilt."

Ausgaben

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) veranschlagt.

Worüber die gegenwärtige notarielle Urkunde am eingangs erwähnten Datum in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an den erschienenen Vertreter, der der Notarin von seinem Vornamen, Nachnamen, Familienstand und seiner professionellen Adresse her bekannt ist, hat dieselbe Person zusammen mit der beurkundenden Notarin, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30549. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 10. Juli 2014.

Référence de publication: 2014099826/76.

(140119926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Xlence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 188.651.

 STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of June;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Dr. Miklos Istvan VASARHELYI, retired economist, born on 27 December 1934 in Budapest, Hungary, residing privately at 27, Avenue Princesse Grace, 98000 Monaco,

here duly represented by Me Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Monaco on 11 June 2014,

such power of attorney, once duly signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he herewith deems to incorporate and the articles of association (the Articles) which are established as follows:

Title I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists between the subscribers and any other person that may become a member in the future a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Xlence S.à r.l. (the Company) and governed by the relevant legal dispositions, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Company Law) as well as by these Articles.

Art. 2. Duration.

2.1. The duration of the Company is unlimited.

2.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the management of its own portfolio of assets consisting in credit balances in accounts, securities or participations of whatever nature and origin.

The Company may further participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities or participations and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2. The registered office of the Company may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality of the registered office by a simple decision of the board of managers or of the sole manager, as the case may be.

4.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the sole member or, in case of plurality of members, of the meeting of the members deliberating in the manner provided for the amendment of the Articles.

4.4. The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of managers, or as the case may be of the sole manager.

Title II. Corporate capital - Units

Art. 5. Corporate capital.

5.1. The corporate capital of the Company is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50.000) units with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The securities issued by the Company may not be the object of a public issue nor may they be admitted to a listing on a stock exchange.

5.3. The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.4. The Company may, to the extent and under terms permitted by the Company Law, redeem its own units.

Art. 6. Units.

6.1. Each unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

6.2. Units are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

6.3. If the Company has more than one member, the transfer of units to non-members is subject to the prior approval of the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

6.4. A unit transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.5. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.6. A members' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each member who so requests.

6.7. The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of the unit will have to name a unique proxy to present the unit in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Title III. General meetings of members - Decision of the sole member

Art. 7. Powers and voting rights.

7.1. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one member, such member exercises all the powers granted to the general meeting of members.

7.2. Each unit entitles its holder to one vote. Each member has voting rights in proportion to its shareholding in the Company.

7.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written power of attorney given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

Art. 8. Form - Quorum - Majority.

- 8.1. The general meeting is convened by the board of managers, or as the case may be by the sole manager.
- 8.2. The quorum required by the Company Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of members of the Company, unless otherwise provided herein.
- 8.3. Except as otherwise required by the Company Law or these Articles, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.
- 8.4. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.
- 8.5. Resolutions to change the nationality of the Company or to substantially increase the engagements of the members shall be passed validly if adopted unanimously by the members.
- 8.6. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.
- 8.7. Decision taken in a general meeting of members must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the members requesting to sign.
- 8.8. In case of a sole member, these decisions are recorded in minutes.
- 8.9. All members may participate to a general meeting of members by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.
- 8.10. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title IV. Board of managers**Art. 9. Appointment and removal.**

- 9.1. The Company shall be managed by one or more managers who need not be members of the Company. In case of plurality of managers, such managers shall form the board of managers.
- 9.2. The manager(s) is (are) elected by the members at a general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office.
- 9.3. The manager(s) is (are) elected by a simple majority vote of the units present or represented.
- 9.4. Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of members.
- 9.5. In case of resignation by one or more managers, the resigning manager(s) shall hold office until his (their) successor(s) is (are) elected.

Art. 10. Form - Quorum - Majority.

- 10.1. In case of a plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.
- 10.2. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or by any manager, at the place indicated in the notice of meeting.
- 10.3. The chairman shall preside at all meeting of members and of the board of managers, but in his absence, the members or the board of managers may appoint another manager acting as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.
- 10.4. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by letter, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.
- 10.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, facsimile or e-mail another manager as his proxy.
- 10.6. A manager may represent more than one of his colleagues.
- 10.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.
- 10.8. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.
- 10.9. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

10.10. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of managers shall have a casting vote.

10.11. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by letter, facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes.

11.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by two managers.

11.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

11.3. In case the board of managers is composed of one manager only, the sole manager shall sign these documents.

Art. 12. Powers.

12.1. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

12.2. All powers not expressly reserved by the Company Law or by these Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

12.3. In case the Company has only one manager, such manager exercises all the powers granted to the board of managers.

12.4. The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more managers, officers, managers or other agents, members or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of managers or, as the case may be, by the sole manager.

12.5. The board of managers, or as the case may be, the sole manager, may also grant special powers to any person, whether manager or not, whether member or not, by means of a power of attorney granted under private or authentic seal.

Art. 13. Representation. The Company will be bound (i) by the sole signature of the sole manager, (ii) by the joint signature of any two (2) managers, (iii) by the individual or joint signature of the manager(s) to whom the daily management and the representation of the Company has been delegated or (iv) by the sole or joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers, or as the case may be, the sole manager.

Art. 14. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Company Law.

Title V. Accounting year - Balance

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December of the same year.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed corporate capital of the Company as stated in article 5.1. hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.4. hereof.

16.2. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, or as the case may be, of the sole manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

16.3. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by the Company Law.

Title VI. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the general meeting of members, or as the case may be, the sole member, which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the corporate capital of the Company.

Title VII. Final clause - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters, which are not governed by these Articles, are governed by the dispositions of the Company Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2014.
2. The first annual general meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the fifty thousand (50,000) units have been subscribed by the appearing party, prenamed, represented as hereabove stated.

The fifty thousand (50,000) units have been fully paid in cash by the aforementioned subscriber, as evidence of such payment has been given to the undersigned notary on the basis of a bank certificate, which the undersigned notary acknowledges, so that the amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Company Law, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole member

The sole member, represented as here above stated, has immediately after the incorporation of the Company, taken the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at one (1).
- 2) Mr. Zoltan Attila HORVATH, businessman, born on 3 May 1973 in Budapest, Hungary, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, is appointed as sole manager for an unlimited time and will exercise the powers devolving on the board of managers of the Company.
- 5) The registered office is established in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, incurred by the Company by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand and fifty euros (EUR 1,050.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to proxyholder of the appearing person, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de juin;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Dr. Miklos Istvan VASARHELYI, économiste à la retraite, né le 27 décembre 1934 à Budapest, Hongrie, résidant au 27, Avenue Princesse Grace, 98000 Monaco,

ici dûment représenté par Maître Morgane IMGRUND, avocet à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, accordée à Monaco en date du 11 juin 2014,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes ainsi que les statuts (les Statuts) suivants:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom. Il existe entre les souscripteurs et toute autre personne qui deviendrait associé à l'avenir une société à responsabilité limitée sous la dénomination de XLence S.à r.l., (la Société) et régie par les dispositions légales afférentes,

en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la LSC) ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Durée.

2.1. La durée la de Société est illimitée.

2.2. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, incapacité, insolvabilité, faillite ou tout événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la gestion de son propre portefeuille de ses actifs consistant en des avoirs en comptes, valeurs mobilières et participations de toute nature et origine.

La Société peut par ailleurs participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, toute valeur mobilière ou participation,, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans les limites de la commune du siège social par une simple décision du conseil de gérance ou du gérant unique, selon le cas.

4.3. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.4. Par simple décision du conseil de gérance ou, selon le cas, du gérant unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Les titres émis par la Société ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la LSC, racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.3. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

6.4. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.5. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la LSC.

6.6. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la LSC ou il pourra être consulté par chaque associé intéressé.

6.7. La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale; lorsqu'une part sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes se revendiquant d'un droit de propriété sur cette part sociale devront nommer un mandataire unique qui représentera la part sociale à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre tout les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'un propriétaire unique ait été désigné à l'égard de la Société.

Titre III. Assemblées générales des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 7. Pouvoirs et droits de vote.

7.1. L'assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

7.2. Toute part sociale donne droit à une voix. Chaque associé se voit accorder des droits de vote proportionnels à leur participation dans la Société.

7.3. Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail une autre personne comme son mandataire.

Art. 8. Forme - Quorum - Majorité.

8.1. L'assemblée générale est convoquée par le conseil de gérance ou par le gérant unique, selon le cas.

8.2. Les quorum et délais requis par la LSC régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

8.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la LSC ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des associés dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des associés présents ou représentés.

8.4. Néanmoins, les résolutions ayant pour but de modifier les dispositions des Statuts ou de dissoudre ou de liquider la Société ne pourront être valablement adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

8.5. Les résolutions ayant pour but de modifier la nationalité de la Société ou d'augmenter substantiellement les engagements des associés ne pourront être adoptées que si elles sont approuvées unanimement par les associés.

8.6. Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

8.7. Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les associés qui le demandent.

8.8. Si la Société compte un associé unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

8.9. Tout associé peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens similaires de télécommunication permettant son identification.

8.10. Ces moyens de communications doivent satisfaire des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. Conseil de gérance

Art. 9. Nomination et révocation.

9.1. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. En cas de pluralité de gérants, ces gérants forment le conseil de gérance.

9.2. Le(s) gérant(s) sera (seront) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, ses (leurs) émoluments et la durée de son (leur) mandat.

9.3. Le(s) gérant(s) sera (seront) élu(s) à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

9.4. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

9.5. En cas de démission d'un ou plusieurs gérants, le(s) gérant(s) restera (resteront) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soit(en)t élu(s).

Art. 10. Forme - Quorum - Majorité.

10.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance devra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

10.2. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.3. Le président présidera toutes les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence l'assemblée générale ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

10.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation avec l'accord de chaque gérant par écrit par lettre, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

10.5. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

10.6. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.7. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

10.8. Ces moyens de communication doivent satisfaire des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

10.9. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

10.10. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance aura une voix prépondérante.

10.11. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux.

11.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux gérants.

11.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

11.3. Lorsque le conseil de gérance est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Pouvoirs.

12.1. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

12.2. Tous pouvoirs que la LSC ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

12.3. Lorsque la Société compte un seul gérant, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

12.4. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs gérants, directeurs, dirigeants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil de gérance ou du gérant unique selon le cas.

12.5. Le conseil de gérance ou, selon le cas, le gérant unique peut également conférer tous mandats spéciaux à toute personne, que celle-ci soit gérante ou non, associée ou non, par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée (i) par la signature unique du gérant unique, (ii) par la signature collective de deux (2) gérants, (iii) par la signature individuelle ou collective au gérant auquel la gestion journalière et la représentation de la Société a été déléguée ou (iv) par la signature unique ou collective de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou par le gérant unique, selon le cas.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Les gérants n'assument, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle concernant un quelconque engagement pris valablement par eux au nom et pour le compte de la Société, à condition que cet engagement a été pris en conformité avec les dispositions des présents Statuts de même que celles de la LSC.

Titre V. Exercice social - Bilan

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Distributions de profits.

16.1. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale tel que fixé par la LSC. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5.1. de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de l'article 5.4.

16.2. L'assemblée générale des associés déterminera, sur proposition du conseil de gérance ou, selon le cas, du gérant unique, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

16.3. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la LSC.

Titre VI. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, lesquels n'ont pas besoin d'être associés nommés par l'assemblée générale des associés ou, selon le cas, l'associé unique, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf résolutions contraire prise par les associés et sauf disposition contraire de la LSC, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus en vue de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera payé à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés en proportion des parts sociales détenues par chacun d'eux dans le capital social de la Société.

Titre VII. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la LSC.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante mille (50.000) parts sociales ont été souscrites par la partie comparante, précitée, représentée tel qu'il est mentionné ci-dessus.

Les cinquante mille (50.000) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur précité moyennant un versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la LSC, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a immédiatement après la constitution de la Société pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2) Monsieur Zoltan Attila HORVATH, homme d'affaires, né le 3 mai 1973 à Budapest, Hongrie, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est appelé à la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée et exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance de la Société.
- 3) Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014 LAC/2014/29757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102749/453.

(140123435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Daripod Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.878.410,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099836/10.

(140119615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

CS Energy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 178.958.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

JOHN CHRISTIAN / Gregorio Pupino

Référence de publication: 2014099831/12.

(140119172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Dolomiti Pe Wb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.466.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Alcaston Holding Ltd, a company formed under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address at MMG Trust (BVI) Corp., Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands under number IBC 411032;

- Simeron SICAV, an investment company with variable share capital, formed under the laws of Switzerland, having its registered address at Route de Acacias 60, c/o Fund Partners Solutions (Suisse) SA, 1227 Carouge GE, Switzerland and registered with the Register of Companies of Geneva under number CH - 660.5.147.008-2;

- Civetta SICAV, an investment company with variable share capital, formed under the laws of Switzerland, having its registered address at 60, Route de Acacias, c/o Fund Partners Solutions (Suisse) SA, 1227 Carouge GE, Switzerland and registered with the Register of Companies of Geneva under number CH - 660.0.211.012-9;

- SICAV Patrimoine Investissements (SICAV), an investment company with variable share capital, formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 15, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 54954;

- Jacques de Saussure, born in New York, United States of America on 7 February 1952, having his business address at 60, Route des Acacias, 1211 Geneva 73, Switzerland;

- Pierre-Alain Wavre, born in Geneva, Switzerland on 1 September 1958, having his business address at 60, Route des Acacias, 1211 Geneva 73, Switzerland; and

- Giovanni Viani, born in Milan, Italy on 17 December 1961, having his business address at 60, Route des Acacias, 1211 Geneva 73, Switzerland;

such appearing parties are represented by Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on June 20, resp. 23, resp. 24, 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Dolomiti PE WB S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders passed in accordance with these Articles - including Article 13 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Law ("Luxembourg Law").

2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into ten (10) classes, as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class G shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class H shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class I shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class J shares,

together referred to as the "Class of Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class J).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the Class of Shares (as determined in accordance with article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of

law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the Class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Without prejudice to Article 7.2.2 below, Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute the Board of Managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the signature of two Managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders.

13.8.3 Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the

Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.9.1 and the above provisions of Article 13.9.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of Managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the Law.

15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance the Articles above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A Shares held by them, then,
- the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class B Shares held by them, then,
- the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class C Shares held by them, then,
- the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class D Shares held by them, then,
- the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class E Shares held by them, then,
- the holders of class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class F Shares held by them, then,
- the holders of class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class G Shares held by them, then,
- the holders of class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class H Shares held by them, then,
- the holders of class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class I Shares held by them, then,
- the holders of class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class I Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.2 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.3 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.4 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.5 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Amount to be allocated to the share capital	Amount to be allocated to the share premium account	Subscription price (EUR)
Alcaston Holding Ltd	- 5,823 class A shares, - 5,823 class B shares, - 5,823 class C shares, - 5,823 class D shares, - 5,823 class E shares, - 5,823 class F shares; - 5,823 class G shares, - 5,823 class H shares, - 5,823 class I shares, - 5,823 class J shares.	EUR 58,230.-	EUR 7,441,770.-	EUR 7,500,000.-
Simeron SICAV	- 2,329 class A shares, - 2,329 class B shares, - 2,329 class C shares, - 2,329 class D shares, - 2,329 class E shares, - 2,329 class F shares; - 2,329 class G shares, - 2,329 class H shares, - 2,329 class I shares, - 2,329 class J shares.	EUR 23,290.-	EUR 2,976,710.-	EUR 3,000,000.-
Civetta SICAV	- 776 class A shares, - 776 class B shares, - 776 class C shares, - 776 class D shares, - 776 class E shares, - 776 class F shares; - 776 class G shares, - 776 class H shares, - 776 class I shares,	EUR 7,760.-	EUR 992,240,000.-	EUR 1,000,000.-

119647

	- 776 class J shares.			
SICAV Patrimoine Investissements (SICAV)	- 1,164 class A shares, - 1,164 class B shares, - 1,164 class C shares, - 1,164 class D shares, - 1,164 class E shares, - 1,164 class F shares; - 1,164 class G shares, - 1,164 class H shares, - 1,164 class I shares, - 1,164 class J shares.	EUR 11,640.-	EUR 1,488,350.-	EUR 1,499,990.-
Jacques de Saussure	- 1,941 class A shares, - 1,941 class B shares, - 1,941 class C shares, - 1,941 class D shares, - 1,941 class E shares, - 1,941 class F shares; - 1,941 class G shares, - 1,941 class H shares, - 1,941 class I shares, - 1,941 class J shares.	EUR 19,410.-	EUR 2,480,590.-	EUR 2,500,000.-
Pierre-Alain Wavre	- 79 class A shares, - 79 class B shares, - 79 class C shares, - 79 class D shares, - 79 class E shares, - 79 class F shares; - 79 class G shares, - 79 class H shares, - 79 class I shares, - 79 class J shares.	EUR 790.-	EUR 99,220,000.-	EUR 100,010.-
Giovanni Viani	- 388 class A shares, - 388 class B shares, - 388 class C shares, - 388 class D shares, - 388 class E shares, - 388 class F shares; - 388 class G shares, - 388 class H shares, - 388 class I shares, - 388 class J shares.	EUR 3,880.-	EUR 496,120.-	EUR 500,000.-
Total	125,000	125,000	15,975,000	16,100,000

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) allocated to the share capital of the Company and the sum of fifteen million nine hundred seventy-five thousand Euro (EUR 15,975,000.-) allocated to the share premium account, are forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 6000.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital adopted through their proxyholders, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr Mario Cattaneo, born in Altdorf (Switzerland) on 29 September 1958, having its professional address at 60, Route des Acacias, 1211 Geneva 73, Switzerland,

- Mr. Thomas Keller, born in Fribourg (Switzerland) on 19 May 1973, having its professional address at 15A, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mrs Kerstin Kramer, born in Muenster (Germany) on 8 March 1970, having its professional address at 15A, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its Registered Office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Alcaston Holding Ltd, une société constituée selon les lois des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social au MMG Trust (BVI) Corp., Pasea Estate, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques et immatriculée auprès du Registre de Sociétés des Îles Vierges britanniques sous le numéro IBC 411032;

- Simeron SICAV, une société d'investissement à capital variable, constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 60, Route des Acacias, c/o Fund Partners Solutions (Suisse) SA, 1227 Carouge GE, Suisse et immatriculée auprès du Registre de Sociétés de Genève sous le numéro CH - 660.5.147.008-2;

- Civetta SICAV, une société d'investissement à capital variable, constituée selon les lois de Suisse ayant son siège social au 60, Route des Acacias, c/o Fund Partners Solutions (Suisse) SA, 1227 Carouge GE, Suisse et immatriculée auprès du Registre de Sociétés de Genève sous le numéro CH - 660.0.211.012-9;

- SICAV Patrimoine Investissements (SICAV), une société d'investissement à capital variable, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54954;

- Jacques de Saussure, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 7 février 1952, ayant son adresse professionnelle au 60, Route des Acacias, 1211 Genève 73, Suisse;

- Pierre-Alain Wavre, né à Genève, Suisse, le 1^{er} septembre 1958, ayant son adresse professionnelle au 60, Route des Acacias, 1211 Genève 73, Suisse; et

- Giovanni Viani, né à Milan, Italie, le 17 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 60, Route des Acacias, 1211 Genève 73, Suisse;

Lesquelles parties comparantes sont représentées par Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 resp. 23 resp. 24 juin 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Dolomiti PE WB S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise conformément aux présents Statuts - y compris l'article 13 - et le cas échéant aux lois du Grand Duché du Luxembourg y compris la Loi (la "Loi Luxembourgeoise")

2.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, réparties en dix (10) catégories, comme il suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C;

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J;

ensemble dénommées les "Catégories de Parts Sociales" ou les "Parts Sociales" et ayant les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble dénommés les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour les modifications de Statuts.

- Le capital social de la Société peut être réduit par une annulation des Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales. En cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre alphabétique décroissant (commençant par la catégorie J).

- Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales de cette catégorie ont droit au Montant Disponible au prorata de leur participation dans cette catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

5.5 Le Montant d'Annulation Total doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires appropriés et en vertu des dispositions de l'article 15 des présents Statuts. Le Montant d'Annulation Total pour chaque part sociale doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts sous réserve cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

5.6 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant devant être payé comme prix de rachat pour les Parts Sociales rachetées.

- "Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales le montant total des bénéfices nets attribuables à une Catégorie de Parts Sociales (tel que déterminé en vertu de l'article 15 des présents Statuts) de la Société (incluant des profits reportés) dans la mesure où les Associés auront eu droit à des distributions de dividendes en accord avec l'article 15 des présents Statuts, accru par (i) toute réserve librement distribuable (incluant dans le doute la prime d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (dans le doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

- AA = le Montant Disponible;
- NP = bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales en vertu des dispositions de l'article 15 des présents statuts (incluant des bénéfices reportés tel que déterminé pour la catégorie de Parts Sociales concernée en vertu de l'article 15 des présents Statuts);
- P = toutes réserves librement distribuables;
- CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi;

- L = pertes (pertes reportées incluses)
- LR = toutes sommes à être placées dans des réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts.
- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale devant être payé par le Associés.

5.7 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites de ce qui est prévu par la Loi.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 sans préjudice des dispositions de l'article 7.2.2 ci-dessous, les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront le Conseil de Gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) dudit mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes les autres conditions propres à son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris du changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (l'"Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés.

13.8.3 Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.9.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.9.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Si à cette période la Société compte plus de vingt-cinq Associés, au minimum une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année conformément à l'article 196 de la Loi.

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Sous réserve que des fonds soient disponibles au niveau de la Société pour distribution et dans la mesure où la loi et présents Statuts l'autorisent, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance doit proposer que les sommes disponibles pour distribution soient distribuées.

15.3 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution doit être prise par les associés en vertu des Statuts et en accord avec les dispositions suivantes:

- Les détenteurs de Parts Sociales A doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales A qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales B doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales B qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales C doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales C qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales D doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales D qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales E doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales E qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales F doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales F qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales G doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales G qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales H doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales H qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales I doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales I qu'ils détiennent, puis,
- reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière classe de Parts Sociales restantes (par ordre alphabétique, c'est-à-dire la catégorie de Parts Sociales J) est annulée suivant son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividendes doit être attribué à la dernière catégorie de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique décroissant (c'est-à-dire initialement la catégorie de Parts Sociales I).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne peuvent être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société a distribué les sommes comme prévu par la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi.

15.5 Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Gérant Unique ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associé(s) conformément aux dispositions sur la distribution décrites dans l'article 15.3 avant la fin de l'année sociale sur la base des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution et il est entendu que (i) le montant devant être distribué ne doit pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés en avant et des réserves distribuables, mais diminués par les pertes reportées en avant et les sommes devant être attribuées à une réserve devant être établie en vertu de la Loi et des Statuts et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas au bénéfice réellement réalisé doit être remboursée aux Associé(s).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 La liquidation devra être réalisée en conformité avec les dispositions relative à la distribution de l'article 15.3.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.2 Une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.3 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.4 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.5 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant à allouer au capital social	Montant à allouer au compte de prime d'émission	Prix de souscription (EUR)
Alcaston Holding Ltd	- 5.823 parts sociales de catégorie A - 5.823 parts sociales de catégorie B, - 5.823 parts sociales de catégorie C, - 5.823 parts sociales de catégorie D, - 5.823 parts sociales de catégorie E, - 5.823 parts sociales de catégorie F; - 5.823 parts sociales de catégorie G, - 5.823 parts sociales de catégorie H, - 5.823 parts sociales de catégorie I, - 5.823 parts sociales de catégorie J.	58.230,- EUR	7.441.770,- EUR	7.500.000,- EUR
Simeron SICAV	- 2.329 parts sociales de catégorie A, - 2,329 parts sociales de catégorie B, - 2,329 parts sociales de catégorie C, - 2.329 parts sociales de catégorie D, - 2.329 parts sociales de catégorie E, - 2.329 parts sociales de catégorie F, - 2.329 parts sociales de catégorie G, - 2.329 parts sociales de catégorie H, - 2.329 parts sociales de catégorie I, - 2.329 parts sociales de catégorie J.	23.290,- EUR	2.976.710,- EUR	3.000.000,- EUR
Civetta SICAV	- 776 parts sociales de catégorie A, - 776 parts sociales de catégorie B, - 776 parts sociales de catégorie C, - 776 parts sociales de catégorie D, - 776 parts sociales de catégorie E, - 776 parts sociales de catégorie F; - 776 parts sociales de catégorie G, - 776 parts sociales de catégorie H, - 776 parts sociales de catégorie I, - 776 parts sociales de catégorie J.	7.760,- EUR	992.240.000,- EUR	1.000.000,- EUR
SICAV Patrimoine Investissements (SICAV)	- 1.164 parts sociales de catégorie A, - 1.164 parts sociales de catégorie B, - 1.164 parts sociales de catégorie C, - 1.164 parts sociales de catégorie D, - 1.164 parts sociales de catégorie E,	11.640,- EUR	1.488.350,- EUR	1.499.990,- EUR

119655

	- 1.164 parts sociales de catégorie F;			
	- 1.164 parts sociales de catégorie G,			
	- 1.164 parts sociales de catégorie H,			
	- 1.164 parts sociales de catégorie I,			
	- 1.164 parts sociales de catégorie J.			
Jacques de	- 1.941 parts sociales de catégorie A,	19.410,- EUR	2.480.590,- EUR	2.500.000,- EUR
Saussure	- 1.941 parts sociales de catégorie B,			
	- 1.941 parts sociales de catégorie C,			
	- 1.941 parts sociales de catégorie D,			
	- 1.941 parts sociales de catégorie E,			
	- 1.941 parts sociales de catégorie F;			
	- 1.941 parts sociales de catégorie G,			
	- 1.941 parts sociales de catégorie H,			
	- 1.941 parts sociales de catégorie I,			
	- 1.941 parts sociales de catégorie J.			
Pierre-Alain	- 79 parts sociales de catégorie A,	790,- EUR	99.220.000,- EUR	100.010,- EUR
Wavre	- 79 parts sociales de catégorie B,			
	- 79 parts sociales de catégorie C,			
	- 79 parts sociales de catégorie D,			
	- 79 parts sociales de catégorie E,			
	- 79 parts sociales de catégorie F;			
	- 79 parts sociales de catégorie G,			
	- 79 parts sociales de catégorie H,			
	- 79 parts sociales de catégorie I,			
	- 79 parts sociales de catégorie J.			
Giovanni Viani	- 388 parts sociales de catégorie A,	3.880,- EUR	496.120,- EUR	500.000,- EUR
	- 388 parts sociales de catégorie B,			
	- 388 parts sociales de catégorie C,			
	- 388 parts sociales de catégorie D,			
	- 388 parts sociales de catégorie E,			
	- 388 parts sociales de catégorie F;			
	- 388 parts sociales de catégorie G,			
	- 388 parts sociales de catégorie H,			
	- 388 parts sociales de catégorie I,			
	- 388 parts sociales de catégorie J.			
Total		125.000	15.975.000	16.100.000

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR) allouée au capital social de la Société et la somme de quinze millions neuf cent soixante-quinze mille euros (15.975.000,- EUR) allouée au compte de prime d'émission, se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 6000.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, ont adopté, au travers de leurs mandataires, les résolutions suivantes:

1- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Mario Cattaneo, né le 29 septembre 1958 à Altdorf (Suisse), ayant comme adresse professionnelle 60, Route des Acacias, 1211 Genève 73, Suisse,

- M. Thomas Keller, né le 19 mai 1973 à Fribourg (Suisse), ayant comme adresse professionnelle 15A, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Mme Kerstin Kramer, née le 8 mars 1970, à Muenster (Allemagne), ayant comme adresse professionnelle 15A, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2- Le Siège Social de la Société est établi au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juillet 2014. LAC/2014/30942. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099854/892.

(140119283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Ewart X s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 188.563.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

«M&L Offshore Investments X Pte Ltd», a private company limited by shares, with registered office at 137, Market Street, #11-01 Grace Global Raffles, Singapore (048943) (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

By virtue of a proxy given under private seal, dated 25 June 2014;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favor its development.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Ewart X S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each which are fully paid-up.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period.

The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The Sole Shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by any two managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a Board by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager; or by two managers in case of Board; or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board and the manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution, liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (GBP)	Number of shares	Amount paid-in (GBP)
M&L Offshore Investments X Pte Ltd prenamed;	15,000.-	15,000	15,000.-
Total:	15,000.-	15,000	15,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the followings as managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 15 of the Articles of Incorporation:

Class A managers:

- Mr. Michael KUM SOH HAR, born on 30 May 1944 in Singapore, residing professionally in 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapore 048943; and
- Mrs. Kum Wan Sze Jocelyn, born on 22 June 1972 in Singapore, residing professionally in 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapore 048943.

Class B managers:

- Mrs. Sarah BONALLO, independent director, born on 21 July 1963 in Bristol, United Kingdom, residing professionally in 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, Luxembourg; and
- Mr. Daniel BOONE, attorney-at-law, born on 28 January 1965 in Lille, France, residing professionally in 66, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«M&L Offshore Investments X Pte Ltd», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 137, Market Street, #11-01 Grace Global Raffles, Singapour (048943) (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 25 juin 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Ewart X S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un Associé Unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'Associé Unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'Associé Unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un Associé Unique, ledit Associé Unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé Unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'Associé Unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'Associé Unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dument signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

Art. 13. Evénements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux Gérants, étant entendu cependant que si l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux Gérants en cas d'un Conseil ou encore; en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) Associé Unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et unième jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'Associé Unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'Associé Unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (GBP)	Nombre de parts sociales	Libération (GBP)
M&L Offshore Investments X Pte Ltd prénommée;	15.000,-	15.000	15.000,-
Total:	15.000,-	15.000	15.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé Unique prénommé, par le mandataire susnommé, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 15 des Statuts:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael KUM SOH HAR, né le 30 mai 1944 à Singapour, demeurant professionnellement au 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapour 048943, et
- Madame Jocelyn KUM WAN SZE, née le 22 juin 1972 à Singapour, demeurant professionnellement au 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapour 048943,

Gérants de catégorie B:

- Madame Sarah BONALLO, administrateur indépendant, née le 21 juillet 1963 à Bristol (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, Luxembourg; et
- Monsieur Daniel BOONE, avocat à la Cour, né le 28 janvier 1965 à Lille (France), demeurant professionnellement à 66, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31208. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103071/444.

(140121634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014099840/10.

(140118995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Ayibobo, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg E 4.907.

Résolutions des Associés en date du 20 juin 2014

Madame Céline Doyen, née à Huy (Belgique) le 24 juin 1972, résidant au 14 op der Gewan L-8364 Hagen a été nommée au poste de gérant de la Société.

La société sera désormais représentée par Madame Céline Doyen et Monsieur Olivier Revol et engagée par la signature conjointe.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014099678/13.

(140119590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.
